



**PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

**Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial**  
Bureau de l'appui territorial et des politiques  
économiques et sociales  
Secrétariat de la CDAC

**Arrêté du 28 NOV. 2019 modifiant l'arrêté préfectoral n°2019/05 du 18 octobre 2019  
portant habilitation de la SARL TR OPTIMA CONSEIL en vue de réaliser les analyses  
d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de  
la Seine-Maritime.**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU :**

- le code de commerce et notamment les articles L 752-6 et R 752-6-1 à R 752-6-3 ;
- la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce ;
- le décret du président de la république en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 19-153 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Vincent NATUREL, sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- la demande d'habilitation déposée le 06 septembre 2019 et complétée le 17 septembre 2019 par la SARL TR OPTIMA CONSEIL, dont le siège social est situé 4 place du Beau Verger - 44120 VERTOU, représentée par Madame Elise TELEGA en sa qualité de gérante, en vue de réaliser l'analyse d'impact des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Seine-Maritime ;

- l'arrêté préfectoral n°2019/05 du 18 octobre 2019 portant habilitation de la SARL TR OPTIMA CONSEIL en vue de réaliser les analyses d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Seine-Maritime ;
- la demande de mise à jour de son dossier d'habilitation par la SARL TR OPTIMA CONSEIL le 21 novembre 2019 ;

*sur proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime.*

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

L'article 3 est ainsi modifié :

Les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation sont les suivantes :

- madame GODIOT Manon ;
- madame GOUBIN Aurélie.

### **Article 2 :**

Les autres articles de l'arrêté préfectoral n°2019/05 du 18 octobre 2019 demeurent inchangés.

### **Article 3 :**

Monsieur le secrétaire général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par délégation,  
le secrétaire général adjoint,



Vincent NATUREL